

rattrapé, et même dépassé, les flux d'immigrants arrivant de Hong Kong.

Depuis que le gouvernement chinois a adopté le programme de « villes ouvertes » et créé des zones économiques spéciales à la fin des années 1970, un nombre toujours croissant d'investis-

seurs et de gens d'affaires canadiens ont visité la Chine. Les partenariats entre sociétés canadiennes et sociétés chinoises sont aujourd'hui très nombreux et touchent une vaste gamme de secteurs — des industries traditionnelles jusqu'aux technologies de pointe en passant par les industries fondées sur le savoir.

Avant de partir

La préparation d'un voyage en Chine est plus ou moins longue selon le but et la durée du séjour. Néanmoins, quelles que soient les circonstances, tout voyageur doit se munir :

- d'un passeport valide et du visa requis;
- d'une assurance-maladie qui le couvre pendant tout son séjour à l'étranger;
- des coordonnées de l'ambassade ou du consulat du Canada le plus proche de son lieu de destination.

Pour aller à Hong Kong, un passeport canadien valide suffit, mais pour visiter d'autres régions de la Chine, un visa est nécessaire. Vous pouvez vous procurer ce visa au Canada, ou encore à Hong Kong si vous avez avec vous les

documents nécessaires. Il existe sept catégories de visas ou permis pour entrer en Chine :

- le visa « L », délivré aux touristes canadiens qui voyagent seuls ou avec un groupe;
- le visa « F », exigé pour faire des affaires en Chine;
- le visa « Z », qui permet de travailler en Chine;
- le visa « G », délivré aux voyageurs qui transitent par la Chine pour se rendre à une autre destination;
- le visa « X », exigé pour étudier en Chine, dans une université ou un collège accrédité;
- le visa « D », délivré pour prendre sa retraite en Chine ;
- le permis spécial exigé pour se rendre au Tibet.